



Heure de travail intermittent

Par **andgel**, le **01/05/2015 à 13:18**

Bonjour,voila le probleme ma femme est femme de ménage considérée comme intermittente vu que pendant les vacances scolaire elle dois prendre ses vacances non payée jusque la c'est simple elle est en CDI temps complet 35h donc 151h.. de travail par mois, ma question es que le mois dernier elle a dut prendre ses vacances non rennumérée mais a coté de ça elle a fait des heures supp et ces heures supp ont été payer sans majoration au taux horaire normal et je voudrais savoir si c'est réellement c'est légal le doute m'habite!!!! car si je prend la logique entreprise 151h moin 35h egal 116h plus les heures supp 6h egal 122h payé au taux normal mais dans ce cas la faut que toute les entreprises embauche des intermittents et elle seront gagnante !!! ma question est pourquoi les heures supp sont payées aux taux normal sans majoration ?

Par **P.M.**, le **01/05/2015 à 18:28**

Bonjour,
Il faudrait savoir si la salariée est sous contrat de droit privé ou sous statut de droit public et dans le premier cas s'il y a des précisions à ce sujet car vous parlez de temps complet puis après de temps partiel...

Par **andgel**, le **01/05/2015 à 20:21**

contrat privé pour une société de prestation et 35h temps complet !!!

Par **P.M.**, le **01/05/2015 à 20:52**

Pour pouvoir disposer de périodes plus longues de congés payés, la durée du travail devrait être plus importante le reste de l'année mais avec le peu d'éléments que vous daignez donner, il est difficile de répondre...